

La révolte gronde contre le «all English» imposé aux pilotes

AVIATION Une directive fédérale interdit désormais les échanges en français. Les associations d'aviation s'insurgent contre une mesure jugée absurde.

LUCIE MONNAT
lucie.monnat@lematindimanche.ch

«Where is your vineyard?» doivent désormais s'exercer à dire les pilotes valaisans. Blague stéréotypée à part, la nouvelle mesure édictée par la loi fédérale sur l'aviation, imposant l'anglais lorsqu'ils s'adressent à la tour de contrôle, ne fait pas rire les amateurs d'avions. Le «Nouvelliste» relate dans son édition de samedi la grogne suscitée par le changement de règlement entrant en vigueur dans quelques jours. «Si rien ne change, le 20 juin, j'arrête de voler», lâche dans les colonnes du journal un passionné d'hélicoptère ayant échoué au test imposé par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Si le jargon habituel ne pose généralement pas de problème, les connaissances générales de la langue de Shakespeare sont jugées beaucoup trop élevées. Elles avoisineraient le niveau B2, voire plus. Ceux qui échouent à l'épreuve n'ont d'autre choix que de prendre des cours. Pas évident pour de nombreux pilotes, en particulier pour les plus âgés. En tout, révèle le quotidien, 500 pilotes romands risqueraient de perdre leur licence pour des questions linguistiques. La direction de l'aéroport de Sion a bien tenté de demander une exception, en vain. L'OFAC a jugé en mars dernier que la requête «ne répondait pas aux critères».

«Le problème ne concerne pas uniquement Sion, mais également tous les petits aéroports comme Locarno ou Gampel», souligne un pilote, qui préfère rester en retrait. Au niveau romand en tout cas, la fronde s'organise sous la bannière d'une nouvelle association, menée notamment

par l'avocat lausannois Pierre Moreillon et Vincent Favre, président du Groupe de vol à moteur (GVM) de Sion. «L'argument de la sécurité ne tient pas debout, commente ce dernier. Mettons que je vole un jour et que je doive communiquer avec un contrôleur avec qui j'ai partagé les bancs d'école. Je devrais lui parler en anglais? C'est absurde!» Fort de ses 17 ans d'expérience de vol, le pilote explique que de tout temps chacun s'exprime dans sa langue, «et cela fonctionne très bien ainsi. De toute façon, en situation d'urgence, tout le monde revient à sa langue maternelle. C'est un réflexe humain.»

Vincent Favre dénonce une mesure «décidée par des bureaucrates payés par nos taxes mais qui ne comprennent rien à l'aviation». Il faut dire que, dans le reste de l'Europe, les pilotes ont le droit de parler la langue locale, puis en second choix l'anglais. L'*English only* imposé par la Confédération est donc bien plus sévère qu'ailleurs. D'ailleurs, les aéroports de Genève-Cointrin et de Bex (VD), appartenant à une zone d'aviation partagée avec la France, ne sont de fait pas soumis à la directive fédérale. «Récapitulons: le deuxième aéroport de Suisse, qui accueille des centaines de vols internationaux, n'est pas contraint par cette directive obligatoire pour préserver la sécurité, mais celui de Sion, oui? Cherchez l'erreur.»

Trois recours ont été déposés la semaine passée au Tribunal administratif fédéral. L'association compte aussi sur les Chambres fédérales pour revenir en arrière. La Commission des transports et des télécommunications du National a voté à l'unanimité et déposé, en mai dernier, la motion «Ne pas interdire les langues nationales pour les vols à vue non commerciaux». Quant à Skyguide, elle a publié lundi passé une note interne appelant ses employés à l'indulgence, du moins temporairement. «Nous évoquerons également le respect de la Constitution fédérale, conclut Vincent Favre. Cette directive n'est pas conforme au respect des langues nationales.»